

Figures de Wallonie



FIGURES DE WALLONIE

**ÉDITION**

Institut du Patrimoine wallon (IPW)
Rue du Lombard, 79
B-5000 Namur

ÉDITEUR RESPONSABLE

Freddy Joris, Administrateur général de l'IPW

SUIVI ÉDITORIAL

Sophie Bourland, Sandrine Langohr et Julien Maquet

INFORMATIONS CONCERNANT LA VENTE

Service « Publications »

T. +32 (0)81 230 703

F. +32 (0)81 231 890

E. publication@idpw.be

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Emmanuel van der Sloot

IMPRESSION

Imprimerie Snel

GARDES

Mons, l'un des bas-reliefs ornant la statue

de Baudouin de Constantinople

Focant G. © SPW-Patrimoine

Le texte engage la seule responsabilité des auteurs.

L'éditeur s'est efforcé de régler les droits relatifs aux illustrations conformément aux prescriptions légales. Les détenteurs de droits que, malgré ses recherches, il n'aurait pas pu retrouver sont priés de se faire connaître à l'éditeur.

Tous droits réservés pour tous pays

ISBN : 978-2-87522-161-2

Dépôt légal : D/2015/10.015/14

FIGURES DE WALLONIE

Premiers jalons
d'analyse et d'inventaire
de portraits sculptés

*Ouvrage réalisé sous la direction de
Jean-Marie DUVOSQUEL et Denis MORSA*

LA STATUE DE CHARLEMAGNE À LIÈGE, AU BOULEVARD D'AVROY (LOUIS JÉHOTTE, 1855-1868)

————— *Alain DIERKENS*

Parmi les personnages médiévaux les plus volontiers représentés dans les arts figurés de la Belgique des XIX^e et XX^e siècles, Charlemagne occupe certainement la première place.

Faute de sources convaincantes, les historiens désireux de connaître le lieu de naissance de Charlemagne sont condamnés à l'incertitude. Mais une tendance historiographique s'est développée à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle pour l'identifier avec un palais de la vallée mosane des environs de Liège ; les résidences de Jupille et de Herstal, bien attestées au VIII^e siècle, apparaissaient comme des sites d'autant plus vraisemblables qu'elles pouvaient s'enorgueillir d'une longue tradition carolingienne, mais la ville de Liège avait aussi ses partisans. De surcroît, et indépendamment du dossier de Charlemagne, le pays mosan était considéré comme le foyer de la puissance carolingienne, puisqu'on pouvait y situer l'action des maires du palais pippinides (Pépin dit de Landen, Pépin dit de Herstal, Charles Martel) et que les deux saintes familiales de référence y bénéficiaient d'un culte très vivant : Gertrude à Nivelles, Begge à Andenne.

Très logiquement, Charlemagne est choisi pour figurer, entre son arrière-grand-père Pépin de Herstal et l'illustre Godefroid de Bouillon, parmi les peintures de Louis Gallait qui ornent la salle du Sénat à Bruxelles (projet 1863, réalisation définitive 1878). Pépin de Herstal bénéficie aussi d'une statue due à Eugène Simonis dans le péristyle du même Palais de la Nation. Louis Gallait a peint Charlemagne en souverain, portant la couronne impériale, revêtu d'un long manteau d'apparat ; il tient l'épée à la main droite, une charte à la main gauche ; sa barbe blanche révèle sa maturité et sa sagesse.

LE « CHARLEMAGNE » DE LOUIS JÉHOTTE

Pour la statue qu'il destinait à la ville de Liège, Louis Jéhotte a souhaité privilégier un Charlemagne barbu mais nettement plus jeune, à cheval, faisant un geste de salut évoquant le Marc Aurèle du Capitole.

C'est, en effet, en 1855 que le sculpteur liégeois Louis Jéhotte, alors professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, a proposé à la ville de Liège de faire don du modèle d'une statue équestre représentant Charlemagne législateur qu'il aurait aimé voir élevée place Saint-Lambert, au centre historique de la ville. Les longues discussions sur les modalités de financement de l'œuvre et sur l'emplacement exact où il convenait d'édifier le monument sont amplement documentées dans les archives de la ville de Liège. C'est le 26 juillet 1868 qu'a été inaugurée la statue, finalement placée boulevard d'Avroy, comme si Charlemagne, armé seulement de son habituelle épée courte, solidement campé sur un cheval en marche au pas, quittait calmement la ville, en faisant un geste pacificateur.

Le choix d'une statue équestre s'inscrit dans une longue suite de souverains représentés à cheval, notamment dans la France du XVIII^e siècle. Ce même parti avait déjà été retenu par Eugène Simonis pour Godefroid de Bouillon (place Royale, Bruxelles, 1848) et il le sera par Joseph Jacquet pour Baudouin de Constantinople (place de Flandre, Mons, 1868) ; il sera ensuite fréquemment repris pour les rois des

Belges, Léopold I^{er} (par exemple à Ostende, place Léopold I^{er}; Jacques de Lalaing, 1908), Léopold II (par exemple à Bruxelles, place du Trône; Thomas Vinçotte, 1926) et, bien sûr, pour le « roi-chevalier » Albert I^{er}. C'est aussi, comme on le verra, le choix de Louis Rochet pour *Charlemagne et ses leudes*, aujourd'hui visible sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et pour Guillaume le Conquérant à Falaise (Calvados).

Louis Jéhotte a conçu un socle original d'inspiration pseudo-carolingienne, dans un style que l'on pourrait qualifier de néo-byzantino-roman. La hauteur de ce socle (7 m sur les 12 m que mesure l'ensemble) lui permet de placer, dans six niches, des statues des ancêtres mosans de Charlemagne : éliminant les représentants de la branche mosellane des Carolingiens (du côté d'Arnoul de Metz, le mari de Begge) et les membres collatéraux des Pippinides mosans (comme l'abbesse Gertrude de Nivelles ou les maires du palais Grimoald et Carloman), il a retenu les parents de Charlemagne (Pépin le Bref et Berthe « au grand pied »), son grand-père Charles Martel, son arrière-grand-père Pépin de Herstal, son aïeule Begge et son bisaïeul Pépin de Landen. Chacun de ces personnages a bénéficié d'une étude attentive destinée à lui attribuer un vêtement et, le cas échéant, un attribut conforme à la réalité historique ; le résultat de ces recherches se révèle modérément convaincant.

L'utilisation du socle pour y représenter les figures-clés de la dynastie carolingienne – et non, comme ce sera, par exemple, le cas pour les statues de Godefroid de Bouillon et Baudouin de Constantinople, pour y placer des panneaux évoquant des épisodes majeurs de la vie du héros statufié – s'explique par la volonté de l'artiste d'ancrer dans le pays de Liège les racines du souverain emblématique que se disputaient aussi alors la France et l'Allemagne. La présence de Charlemagne et de ses ancêtres parmi les sculptures des façades des hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, comme de celle du palais provincial de Liège se comprend de façon similaire.

CHARLEMAGNE À MAASTRICHT ET À PARIS

Même si elle est conservée aux Pays-Bas, dans l'église Saint-Servais de Maastricht, la statue de Charlemagne par Guillaume Geefs « statuaire du roi » (1845) se rattache étroitement à la production belge du second quart du XIX^e siècle, puisque le commanditaire, un ancien participant à la Révolution de 1830, était un fervent partisan du rattachement de Maastricht à la Belgique. Charlemagne a été sculpté en pied, portant – avec un bel anachronisme – les insignes impériaux (longue épée, couronne et globe crucifère) ; l'accent mis sur la fonction impériale se comprend aisément dans une église historiquement liée à l'Empire germanique.

Parmi des dizaines d'autres statues de Charlemagne, la plus spectaculaire est assurément celle que Charles et Louis Rochet avaient voulu offrir à la ville d'Aix-la-Chapelle en 1853, deux années seulement avant que Jéhotte ne fasse le même geste en faveur de Liège. Dans la ligne de l'image du « roi à la barbe fleurie » présente dans la littérature épique française dès le début du XI^e siècle, Charlemagne est représenté à cheval, portant les insignes impériaux et entouré de ses « leudes » Olivier et Roland. Pour ce groupe monumental érigé à Paris dès 1867 mais qui ne trouva sa place définitive qu'en 1895, Rochet a conçu un socle démesurément haut, nuisant à la lisibilité de la scène. Ce parti est d'autant plus étonnant que, pour le socle de la statue équestre de Guillaume le Conquérant élevée en 1851 à Falaise, il avait opté en 1875, peut-être sur le modèle du Charlemagne de Louis Jéhotte, pour les statues des six comtes de Rouen/ducs de Normandie ayant précédé Guillaume à la fonction ducale.

SAINT CHARLEMAGNE

La canonisation de Charlemagne par la volonté de l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse en 1165 a conduit à la réalisation de la prestigieuse châsse de Charlemagne (premier quart du XIII^e siècle) aujourd'hui exposée



1 – Louis Jéhotte, statue équestre de Charlemagne, boulevard d'Avroy à Liège
Focant G. © SPW-Patrimoine

2 — Louis Rochet, statue équestre de Guillaume le Conquérant à Falaise (France)
© Office de Tourisme du Pays de Falaise



dans le chœur de la cathédrale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et, un bon siècle plus tard (1349), à la confection du buste-reliquaire offert par le futur empereur Charles IV à l'occasion de son couronnement royal (Trésor de la cathédrale d'Aix). Comme saint Charlemagne n'a pas bénéficié, en pays mosan, d'un culte fervent, il existe peu de statues en contexte religieux : volontiers attribuée à l'école du sculpteur liégeois Jean Del Cour, la statue en bois de Charlemagne (1716) placée dans le chœur de l'église Notre-Dame de la Licour à Herstal, constitue une remarquable exception.

3 — Buste-reliquaire de Charlemagne conservé à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle (All.)
© BPK, Berlin, Dist. RMN-Grand-Palais - Photo Jochen Remmer



3

BIBLIOGRAPHIE

- Pierre COLMAN, « La statue équestre de Charlemagne, œuvre maîtresse de Louis Jéhotte, monumentale pomme de discorde : une inauguration “ sans appareil ” », dans Joseph DENOZ, Véronique DORTU et Rudy STEINMETZ (éd.), *Mosaïque. Hommages à Pierre Somville*. Liège, 2007, p. 7-18.
- Alain DIERKENS, « Le Moyen Âge dans l'art belge du XIX^e siècle. I. La statue équestre de Charlemagne par Louis Jéhotte (Liège, 1868) », dans *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université libre de Bruxelles*, t. 9, 1987, p. 115-130.
- Philippe GODDING, « Statuaire, histoire et politique au XIX^e siècle », dans *Bulletin [de la] Classe des lettres et des sciences morales et politiques [de l']Académie royale de Belgique*, t. 8, 1997, p. 213-240.
- Monique MERLAND et Pierre COLMAN, « La réfection du piédestal de la statue équestre de Charlemagne en 1897 », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments, sites et fouilles*, t. 26, 2014, p. 73-84.